

Les subsides

Une voix: Ancien.

M. Nielsen: Je sais qui il est, mais le président du Conseil privé semble l'ignorer. Je l'invite à apporter une rectification aux fins du compte rendu, et à me permettre de l'informer que j'ai bel et bien écrit cette lettre hier, en fin d'après-midi. Le gouvernement ayant omis de le faire, j'ai pris l'initiative de demander au sous-registraire général adjoint d'entreprendre une enquête, et la formulation de ma demande ne ressemblait nullement à la motion proposée par le chef du nouveau parti démocratique.

Des voix: Règlement!

M. Nielsen: Tirons cela au clair. J'ai rendu la lettre publique. Je n'ai vu aucune réponse à cette lettre.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Si la tribune de la presse a vu une réponse, pour ma part, je n'en ai certainement pas eu connaissance. J'attends fiévreusement la réponse.

Une voix: Dites-le à votre chef.

M. Nielsen: Je n'en ai rien dit à mon chef. Je suis le chef de l'opposition.

M. Harquail: Monsieur le Président, nous sommes témoins d'un débat très intéressant entre l'ex-chef et le chef actuel de l'opposition, ce qui m'amène à poser une question à l'ancien chef de l'opposition. Il a dit qu'il n'avait pas l'intention, qu'il n'aimait pas entâcher la réputation de qui que ce soit ici, surtout d'un député qui n'est pas là pour se défendre. C'est ce qu'il a toujours dit.

Il a commencé son intervention aujourd'hui en déclarant qu'il n'avait pas l'intention de ternir la réputation de qui que ce soit. Ce faisant, il est en total désaccord avec le chef actuel de l'opposition.

Ma question a trait à l'époque où le député était chef du gouvernement. A-t-il établi des directives financières à l'intention de ses ministres lorsqu'il était premier ministre?

M. Clark: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à rappeler que le vice-premier ministre (M. MacEachen) a déclaré que les directives ne sont rien d'autre qu'un simple guide. Le président du Conseil privé nous dit maintenant que personne ne peut juger les ministres lorsqu'ils enfreignent les lignes directrices, lorsqu'ils estiment que leur moralité n'est pas à la hauteur de plusieurs siècles de pratique parlementaire.

Pour répondre maintenant à la question du député de Restigouche (M. Harquail), je tiens à lui indiquer que lors de mon entrée en matière, je me contentais de citer le ministre des Finances. J'avoue que cela présente des risques. Je ne faisais que citer le ministre des Finances. Par conséquent, si le député n'est pas d'accord avec ce que j'ai dit, qu'il parle au ministre des Finances ou qu'il lui écrive une lettre. S'il n'arrive pas à le rejoindre directement, qu'il adresse une lettre à «Cher Mickey» qui se chargera de la transmettre au ministre ultérieurement sous couvert d'un mémoire.

Pour ce qui est des lignes directrices, mon gouvernement en a effectivement établi. S'il souhaite davantage de renseignements qu'il s'adresse à la femme du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

• (1600)

Le président suppléant (M. Blaker): Le député de Restigouche (M. Harquail) invoque-t-il le Règlement?

M. Harquail: Oui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Blaker): Je demande au député de formuler son objection dans les secondes qui suivent. En outre, elle doit se rapporter au Règlement.

M. Harquail: Je n'ai qu'une chose à dire, monsieur le Président. A propos des dix minutes prévues dans le nouveau Règlement, je pense que les discours doivent être suivis d'un échange de vues. Je crois également qu'il faut se montrer équitable et permettre aux députés, d'un côté comme de l'autre, de poser des questions pertinentes et d'obtenir des réponses pertinentes, suivant les désirs du Président. Ce n'est pas ce qui s'est passé cet après-midi.

Le président suppléant (M. Blaker): Le député mentionne le Règlement de la Chambre et, de prime abord, son objection me paraît fondée. Je tiens à dire, en deux mots, que les dix minutes réservées aux observations et aux questions sont accordées par le nouveau Règlement, comme vous le savez tous. Si certains pensent que je mérite des reproches à cet égard, qu'ils me le disent directement.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je veux seulement dire un mot au sujet des lignes directrices établies par le chef de l'opposition. Elles étaient tellement mal emmanchées que la femme du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a déclaré: «Vos directives, M. Clark, je n'en tiendrai pas compte», et le député de Yellowhead (M. Clark) a dû tout recommencer.

M. Clark: C'est faux.

M. Chrétien: Il n'a même pas été capable de répondre aux demandes ou aux besoins de la femme d'un des membres de son cabinet.

M. Clark: Monsieur le Président, le ministre ne voudrait sûrement pas induire la Chambre en erreur. En fait, nos directives préoccupaient l'épouse de mon ministre des Finances, mais elle les a quand même observées, car je suis fier de pouvoir dire que, dans mon gouvernement, non seulement les ministres ont respecté les directives mais leurs conjoints en ont fait autant. Notre gouvernement a respecté les directives contrairement au gouvernement actuel.

M. Chrétien: En tout cas, monsieur le Président, je tiens d'abord à situer les choses dans leur contexte. Nous avons pu constater au cours des années que le chef de l'opposition (M. Nielsen) est toujours à l'affût de scandales imaginaires, alors qu'il ne sait rien des véritables problèmes des Canadiens.